

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **1403** Société :

Actif Pensionné(e) Autre : **VEUVE**

Nom & Prénom : **BOUGSA GHANIA IBN BENANI DAKHANA CHAKIB**

Date de naissance : **11/05/59**

Adresse : **RESIDENCE NARJANA imly APP. 4**

calisienne CRAM

Tél. **06 19 64 48** Total des frais engagés : **3566.07** Dhs

Cadre réservé au Médecin

P.D. MOAISI LAOUI
Service de
Rhumatologie
CHU Ibn Rochd - Casablanca

Cachet du médecin :

Date de consultation : **26/11/20**

Nom et prénom du malade : **me Bougja Ghania**

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **(Signature)**

Le : **23/12/2020**

Signature de l'adhérent(e) : **(Signature)**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/01/20 CS		6		CHU Ibn Rochd - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE JERICO Soc. Abderrahim Bouamama Casablanca 05449 / 09.05.18	20/11/20	566.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 Kiné AND CO SARL MARNACO SARL Kinésithérapeute Spécialiste 295, Avenue B. Abdellounien et Rue Elzegui - C19 - Casablanca Tél: 05 22 86 12 02 - GSM : 06 14 03 05 47	20/12/2020	20 séances de Rééducation pour la genou.				200 x 20 = 4000,00 DHS Dernier

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Hôpital sans Tabac
Fumer tue

PHARMACIE JERRADA
51 Bd Abderrahim Bouabd
Oasis CASABLANCA
Tél : 05 22 48 30 30 / 05 22 48 20 20

Docteur

Casablanca, le :

مستشفى بدون تدخين
التدخن يقتل

24/08/20

ORDONNANCE

ZENITH Pharma
AMM N° 556/17 DMP/21/NRQ

6 118001 271214
PPV : 283,00 DH

2x283.00

7^{me} Bougja Ghania

S.V.

Chondrosulf 100 mg:

566.D

1 gel matin

soir

après les repas

3 mois

ZENITH Pharma
AMM N° 556/17 DMP/21/NRQ

6 118001 271214
PPV : 283,00 DH

PHARMACIE JERRADA
51 Bd Abderrahim Bouabd
Oasis CASABLANCA
Tél : 05 22 48 30 30 / 05 22 48 20 20

Pr. O. Meknes
Résident en orthopédie
CHU Ibn Rochd - Casablanca



IBN ROCHD
Casablanca

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd
Hôpital Ibn Rochd - Casablanca

المملكة المغربية
وزارة الصحة
المركز الإستشفائي الجامعي ابن رشد
مستشفى ابن رشد - الدار البيضاء



Hôpital sans Tabac
Fumer tue

مستشفى بدون تدخين
التدخين يقتل

Casablanca, le :

26/11/2000

ORDONNANCE

Docteur :

Mme Bougja Ghania

Faire 2 séances
par semaine de
rééducation :

- des genoux : renforcer
et muscler les quadriceps
les stabilisateurs latéraux.

Travaillez dans les 30
1° degrés de flexion -
Pas de dégagement -
des rotules enroulé :
renforcer la mobilité
la musculation postérieure
Massages antalgiques et
décroûtement -

de l'épaule

KINE AND SO
SAFARAY RMA
Kinésithérapeute Spécialisée
295, Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Zerjama
Etage 3 - C19 - Casablanca
Tél : 05 22 86 12 02 - Gsm : 06 14 03 05 07

Fr. O. MKDSS LAOUI
Praticien de
l'ostéopathie
CAU Hassan II - Casablanca



FACTURE

17 décembre 2020

ASSURANCE/MUTUELLE : MUPRAS

PATIENT

MME BOUGJA GHANIA

POUR

15 SEANCES POUR DES
GENOUX

DESCRIPTION

PRIX UNITAIRE

15 séances de Rééducations Des genoux.	200,00 DHS
TOTAL	200 x 15 = 3000,00 - MAD

SARA MARNAOU:
Kinésithérapeute Spécialisée
295, Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Persée
Etage 3 - C19 Casablanca
Tél: 05 22 86 12 02 GSM: 06 14 03 05 07